



Communiqué de presse
03 mars 2014

PORCHERIES INDUSTRIELLES : LA JUSTICE TRANCHERA

Entre les fêtes de Noël et du 1er de l'an, le gouvernement avait signé un décret assouplissant considérablement les procédures d'autorisation des porcheries industrielles. En relevant le seuil d'autorisation de 450 à 2000 places de porcs, ce décret du 27 décembre 2013 dispense ces élevages intensifs de la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, d'une enquête publique et de l'avis des services de l'État en charge de la santé publique et de l'environnement sur les projets d'extension et de regroupement.

Pour Jean-François PIQUOT, porte parole d'Eau & Rivières de Bretagne « *ce recul réglementaire est inacceptable, alors même que les zones vulnérables à la pollution par les nitrates continuent d'augmenter en France et que les marées vertes ne cessent de gagner du terrain !* ».

Ce cadeau fait au lobby de l'élevage intensif, pour lui permettre de concentrer un peu plus la production et les exploitations, est d'autant plus mal perçu par les associations qu'il s'est accompagné dans le même temps d'une révision à la baisse des prescriptions techniques encadrant les conditions d'implantation et d'exploitation des élevages porcins.

D'ailleurs, la commission européenne a immédiatement adressé, début janvier, une demande d'explications à la France sur ces décisions. La France, déjà condamnée le 13 juin 2013 par la Cour de Justice de l'Union Européenne, devrait être à nouveau sanctionnée dans les mois à venir pour la mauvaise application de la directive nitrates du 12 décembre 1991.

« *Puisque le gouvernement s'assoit sur la protection de l'environnement, nous demandons à la Justice d'arbitrer* » indique Florence DENIER PASQUIER, vice-présidente de France Nature Environnement.

Un recours en annulation du décret porcheries a été déposé ce jour au Conseil d'État par les associations Eau & Rivières de Bretagne, France Nature Environnement et France Nature Environnement Pays de Loire. L'Ouest est en effet particulièrement concerné par la concentration des élevages porcins : 70 % de la production française y sont produits sur 15 % de la surface agricole utile du pays !

Contacts :

Eau & Rivières de Bretagne : Jean-François PIQUOT, porte parole : **02 99 06 74 39**

FNE : Florence DENIER PASQUIER, vice-présidente : **06 07 96 38 19**

FNE Pays de Loire : Yves LEPAGE, président : **06 88 81 16 27**